



VERS UN PLAIDOYER

Pour le développement du sport scolaire du premier degré de l'école publique

L'Union Sportive de l'Enseignement du 1er Degré (USEP) est la fédération du sport scolaire des écoles primaires publiques. L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de la petite section en maternelle au CM2 (de 3 à 11 ans). Son action vient en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles. Les rencontres, en temps et hors temps scolaire, sont mixtes et s'adressent à tous les enfants quelles que soient leurs singularités. Les enfants sont à la fois joueurs, organisateurs, arbitres, et animent l'association d'école avec les enseignants et les parents. La mission de service public de l'USEP est soutenue par le ministère de l'éducation nationale et des Sports.

- Parce qu'ils auront pris goût à l'effort physique avec leurs camarades de classe, les enfants qui prennent part aux activités de l'USEP seront demain plus enclins à conserver une pratique sportive régulière, notamment en club.
- Parce qu'ils auront pris l'habitude d'exercer diverses responsabilités dans l'organisation et le déroulement de leur rencontre sportive scolaire, ils seront demain les premiers adultes à s'investir bénévolement et à participer à la vie de leur commune.
- Parce qu'ils auront été partie prenante de la vie de leur association et participé, en lien avec leur pratique sportive, à des débats associatifs sur la mixité, l'environnement ou le handicap, ils seront plus à même d'exercer pleinement leur citoyenneté et à s'engager dans la vie de la cité.
- Le sport qui répond à des enjeux de santé et de bien-être, de cohésion sociale et de vivre ensemble, d'éducation et de citoyenneté, reste un axe majeur de toute politique locale.

Par ce plaidoyer, nous souhaitons rendre explicite l'apport de l'USEP dans les politiques sportives locales et en retour la possibilité, pour vous, de soutenir le projet sportif et éducatif de l'USEP visant à former les citoyens sportifs de demain

DES RAISONS D'AGIR POUR LE SPORT SCOLAIRE

8000
ASSOCIATIONS
D'ÉCOLE

UNE COMMUNAUTÉ D'ACTION POUR MIEUX AGIR

Une **politique sportive ambitieuse** pour les jeunes doit réaffirmer la laïcité, la mixité sociale, l'inclusion, la place des femmes, l'égalité fille/garçon et l'éducation au développement durable dans la pratique sportive et associative. Elle doit se construire sur une complémentarité d'actions : l'EPS, les rencontres sportives associatives USEP, la pratique sportive en clubs.

LA LUTTE CONTRE LA SÉDENTARITÉ PASSE PAR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DIVERSIFIÉES

Si l'on veut rendre effective les recommandations de l'OMS concernant l'activité physique des enfants (1h minimum par jour), il est impératif de permettre à tous les jeunes **d'expérimenter des activités physiques** différentes afin qu'ils puissent construire des émotions sportives positives. En ce sens, il convient de développer l'activité sportive dans le cadre scolaire en s'appuyant sur les principes de régularité, de diversité, de partage et de coopération.

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET DE COHÉSION SOCIALE CONTRIBUE AU VIVRE ENSEMBLE

La capacité d'agir au sein d'une **démocratie participative et contributive** est un élément constitutif du **vivre ensemble**. Le goût de la pratique sportive et de l'engagement associatif dans les associations sportives USEP d'école donne l'occasion aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la cité.

10 000
RENCONTRES
SPORTIVES
ASSOCIATIVES

LE PARCOURS SPORTIF CONTRIBUE AU PARCOURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE

Le sport scolaire proposé aux plus jeunes enfants **répond aux enjeux de réussite** éducative, de santé, de cohésion sociale, de construction d'une citoyenneté en actes.

600 000
ADHÉRENTS



6 €

COÛT DE
LA LICENCE
PAR AN
(EN MOYENNE)

DES MESURES

Ainsi, pour développer une politique, du local au national, en faveur du sport scolaire des écoles primaires publiques, une série de mesures concrètes peuvent être envisagées pour répondre aux défis à relever :

1. Obtenir la généralisation de l'association USEP dans toutes les écoles primaires publiques. Rendre obligatoire l'affiliation à l'USEP pour les associations à caractère sportif visant la mise en œuvre d'alliances éducatives dans les écoles publiques (cf. alinéa II de l'article L. 552-2 du code de l'Éducation)
2. Soutenir les associations sportives scolaires USEP pour développer, en lien avec les collectivités territoriales, pratique sportive hors temps scolaire conjuguée aux temps scolaire et périscolaire.
3. Aider financièrement à la prise de licence USEP notamment pour tous les enfants qui n'ont pas les moyens d'accéder à une pratique sportive régulière.
4. Favoriser l'accessibilité aux installations sportives dans les territoires carencés (aide aux transports, créneaux dédiés, participation au coût des activités).
5. Valoriser le parcours sportif de l'enfant dans son territoire pour assurer la continuité des différents temps de pratique sportive de l'enfant en articulant l'éducation physique et sportive à l'école, le sport scolaire à l'USEP, les activités périscolaires, le sport en club et les activités en famille.

6. Dynamiser le projet sportif de l'école, en mettant en place un référent « projet sportif » dans chaque école, bénéficiant d'un temps de décharge institutionnelle.
7. Renforcer la structuration départementale et régionale de l'USEP en allouant des moyens humains.
8. Soutenir le modèle inclusif des rencontres sportives associatives USEP accessibles à toutes et tous, quelles que soient ses potentialités.
9. Soutenir le modèle citoyen des rencontres sportives associatives USEP qui permet l'implication, l'engagement et la responsabilisation des enfants et des familles.
10. Maintenir les missions EPS et USEP des conseillers pédagogiques de circonscription pour accompagner et dynamiser le sport scolaire dans chaque école.
11. Associer les comités USEP à la conception et à la mise en œuvre des plans académiques et départementaux de formation.
12. Soutenir l'implication des enseignants volontaires de l'USEP en obtenant une reconnaissance de leur engagement associatif dans le cadre de leurs missions d'enseignant.



WWW.USEP.ORG